



Meilleurs Vœux 2021



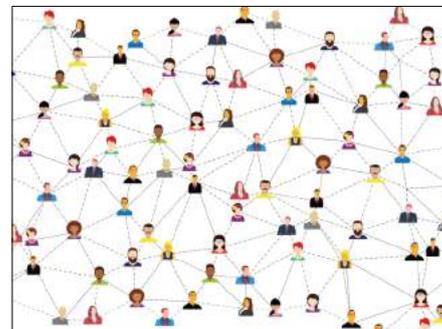
COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

LA MAISON DES APPRENTIS
L'ATELIER-RELAIS DU SANSOT



DOSSIER

LES PLANTATIONS DE LA COMMUNE



QUOI DE NEUF ?

LA FIBRE ARRIVE À QUARRÉ





LE MOT DU MAIRE

Chères Quarréennes,
chers Quarréens,

L'année qui vient de s'achever restera dans nos mémoires comme celle des épreuves et des doutes.

Ce virus que nous n'avons peut-être pas suffisamment pris au sérieux initialement bouleverse notre vie et suscite de grandes inquiétudes, particulièrement pour les plus fragiles d'entre nous. Une vie au ralenti, la fermeture des espaces municipaux, l'annulation du repas des aînés, de la traditionnelle cérémonie des vœux et la paralysie de l'activité associative dont le dynamisme et la convivialité sont la marque de fabrique de notre village...!

Merci aux Quarréens compréhensifs et patients durant cette période difficile, qui ont fait preuve de responsabilité pour nous protéger collectivement, merci pour le respect des mesures certes contraignantes mais nécessaires.

Beaucoup de choses ont été dites, de nombreux avis ont été donnés, et il n'est pas utile d'ajouter aux commentaires. Je retiendrai de cette année 2020 la solidarité qui permet de traverser les épreuves et nous fait prendre conscience s'il en était besoin de l'importance des rapports humains.

Comme vous pourrez le voir au fil des pages de ce bulletin n°15, malgré les restrictions et les difficultés d'organisation, l'équipe municipale a poursuivi son activité, les services municipaux ont assuré la continuité du service public.

Depuis le confinement du mois de Mars, les écoles et services péri-scolaires ont continué de fonctionner, dans le respect des différents protocoles sanitaires, grâce à la détermination de l'équipe enseignante et de nos agents municipaux, que je tiens à féliciter et à remercier.

Nous avons pu compter encore une fois sur l'engagement des bénévoles et professionnels, très sollicités. Qu'ils en soient eux aussi pleinement remerciés.

Malgré ce contexte difficile, les investissements importants ont pu être menés à bien durant l'année 2020.

Outre la Maison des Apprentis et l'Atelier-relais du Sansot sur lesquels nous portons dans ces pages un éclairage particulier, la sécurisation de l'espace public aux abords de l'école et du Vill'âge Bleu ainsi que le nouveau cimetière ont été réalisés dans de bonnes conditions. L'isolation thermique du bâtiment de l'ancienne gendarmerie, et plusieurs interventions sur le réseau d'assainissement collectif complètent ce bilan. La rénovation de l'éclairage public est en bonne voie.

De nouveaux chantiers sont d'ores et déjà à l'étude et verront le jour en 2021, comme, pour ne citer que les principaux:

- la sécurité routière et l'aménagement des entrées de villages ;
- la sécurisation du Parc municipal et un programme de plantations ;

- la création d'un mur de soutènement de la RD10 rue de l'Etang ;
- et au plus tôt:
- l'aménagement des locaux destinés à accueillir des professionnels de santé.

L'entretien des espaces et de la voirie, des locaux et du patrimoine sera naturellement poursuivi, et tout ce qui pourra contribuer à la reprise d'une activité culturelle et associative, économique et touristique, bref de la vie de la commune, sera entrepris en priorité.

A l'aube de cette nouvelle année, je souhaite à tous les acteurs économiques locaux une reprise rapide, et la municipalité s'efforcera d'y contribuer. Que le regain d'intérêt pour les circuits courts et les produits locaux perdure et que nous poursuivions l'entraide déployée durant la crise.

Je souhaite que nos clubs et associations puissent vite reprendre leur activité, et le Conseil Municipal sera encore et toujours à leurs côtés.

Je souhaite que cette nouvelle année apporte les solutions et nous redonne foi et confiance en l'avenir.

Les collègues du Conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter
une bonne et heureuse année 2021 !

Bernard RAGAGE

INFOS PRATIQUES

La Mairie est ouverte sur rendez-vous
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Fermé le mercredi et le samedi
Tél : 03 86 32 23 38
E-mail : mairie-quarre@wanadoo.fr

Pour toute suggestion ou initiative que vous souhaiteriez voir paraître dans le prochain bulletin, contactez Céline SALMON :
cel.salmon@orange.fr

Directeur de la publication : Bernard Ragage
Rédaction : Bernard Ragage, Sylvie Soilly, Maryvonne Soupault, Marc Pautet, Céline Salmon.
Photos et illustrations : Nicole Decker, Céline Salmon, Catherine Robbe, Ralph Pain, Marc Pautet ©Pixabay
Conception: Céline Salmon / Mairie de Quarré-les-Tombes
Imprimerie : Filigrane

Imprimé à 500 exemplaires.
Bulletin municipal n°15
Commune de Quarré-les-Tombes

LE SANSOT, UN ATELIER-RELAIS COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



Suite à la cessation d'activité de son propriétaire, la Commune a acquis le bâtiment artisanal du Sansot afin d'éviter l'abandon ou un usage passif du complexe, et favoriser l'installation de nouvelles activités.

L'emplacement privilégié, le bon état du bâtiment et des réseaux, la parfaite accessibilité étaient autant d'éléments favorables à la réussite du projet, les travaux d'aménagement se limitant à la rénovation énergétique et à la mise aux normes des locaux.

L'atelier-relais : «comment ça marche?»:

- La commune a acheté le bâtiment et réalisé les aménagements. Le coût de l'ensemble s'élève à 161 691 € hors taxe (TVA récupérable). L'opération a bénéficié d'une subvention de l'Etat (DETR) à hauteur de 19 384 €.
- L'emprunt contracté pour financer le projet est couvert par le produit de la location.

- Le complexe artisanal fait l'objet d'un contrat de location/vente, prévoyant la possibilité de lever à tout moment l'option d'achat, moyennant un prix de vente garantissant l'amortissement définitif de l'emprunt.

Ce dispositif a ainsi permis l'installation rapide de Philippe Briard Traiteur dont les prestations savoureuses sont précieuses dans ces moments difficiles et de la S.A.R.L Taxis Dubois dirigée par de jeunes Quarréens, qui complète l'offre de service de transport sur le secteur et dont la compétence et la qualité de service sont de notoriété.



LA MAISON DES APPRENTIS COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



La Maison des Apprentis a accueilli ses premiers résidents début septembre 2020.

Né d'un appel à projets lancé par la Région Bourgogne Franche-Comté dans le but de soutenir des opérations d'habitat innovantes participant à la revitalisation des centres villes et centres bourgs, notre dossier a été retenu à l'issue d'une sélection rigoureuse, limitée à quatre projets par an pour l'ensemble de la région Bourgogne Franche-comté.

L'aide du Pays Avallonnais pour la constitution du dossier de candidature et la labellisation du projet a été précieuse.

- Notre projet répondait à deux objectifs principaux :
- faciliter l'accès au logement et à la formation des jeunes apprentis sur le territoire, l'insuffisance d'hébergement abordable de proximité identifiée par les chambres consulaires étant souvent un obstacle à l'installation de jeunes dans nos entreprises locales.
 - réhabiliter un vaste espace vacant au cœur du village, avec en outre le souci de la performance énergétique.

Le coût des travaux se monte à 378 000 euros TTC. La Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 100 930 € et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) à hauteur de 142 653 € ont apporté leur soutien financier (soit 72 % du montant hors taxes). Un emprunt de 130 000 € complète le plan de financement, le remboursement de cet emprunt étant couvert par les produits de la location.

La Maison des Apprentis comprend 4 studios en duplex et deux F2, dont les loyers mensuels vont de 150,00 € (studios) à 240,00 € (F2).

La Maison des Apprentis n'est pas un simple lieu d'hébergement momentané : c'est une institution animée par un projet de parrainage et de soutien, ayant pour objet d'accueillir des jeunes sous contrat de formation ou en apprentissage ainsi que le cas échéant des saisonniers ou remplaçants de professionnels de santé, et de promouvoir et encourager toutes les initiatives susceptibles de favoriser leur intégration.

Un comité de pilotage regroupant la Commune, la Chambre économique de l'Avallonnais (émanation locale des trois chambres consulaires), le Pays Avallonnais et des Maîtres d'apprentissage a été mis en place, et a pour mission de décider du règlement intérieur du foyer, de veiller à son bon fonctionnement, et de contribuer à la bonne intégration des résidents.

La commune est reconnue « Villes et Villages Fleuris » depuis 2018 et s'est vue décerner à ce titre une première fleur.

En candidatant auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour obtenir ce label, la commune a souhaité que sa démarche de valorisation environnementale soit reconnue.



Comment obtenir ce label ? Pour quels objectifs ? Quelle stratégie mettre en œuvre ?

Etre motivé :

La commune bénéficie de deux atouts, un environnement naturel particulièrement agréable et un patrimoine bâti plutôt bien entretenu. Ils conviennent donc d'y porter une attention particulière pour les préserver en l'état, les transmettre aux générations futures, contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et offrir à tous une image positive et agréable.

Dans cette démarche, elle impulse une dynamique économique en favorisant l'accueil en direction de nouvelles populations et en direction des touristes. C'est un levier économique.

La valorisation environnementale s'accompagne d'une démarche de respect de l'environnement. Ce sont, par exemple, des pratiques culturelles repensées, des tontes différenciées, la mise en œuvre d'un plan zéro phyto, des mesures d'économie d'eau, autant d'actions qui finalement contribuent au mieux-être de tous.

Une valorisation environnementale réussie se construit avec la prise en compte des spécificités liées au climat et au sol, notamment dans le choix des végétaux. C'est donc s'approprier le territoire pour le bâtir harmonieusement dans le respect de son histoire et de son identité. La commune s'est parfaitement inscrite dans cette démarche de valorisation de son environnement. En candidatant pour obtenir le label Villes et Villages Fleuris, elle a souhaité donner encore plus de sens à sa démarche, être reconnue et encouragée.

Le label est un outil pour mobiliser et valoriser tous les acteurs (élus, services municipaux, bénévoles, habitants). Tous en sont fiers.

Répondre à un cahier des charges

Le conseil national des Villes et Villages Fleuris rédige un règlement de participation, fixe les critères à respecter, établit une grille d'évaluation à destination du jury régional. Ce dernier étudie un dossier argumenté dans lequel la commune se présente (géographie, histoire), expose ses motivations et explique la stratégie mise en œuvre pour entrer dans la démarche de labellisation ou y progresser.

Il rencontre les élus pour une visite guidée et ciblée du territoire.

L'inscription est gratuite et s'adresse à toutes les communes non labellisées.



Mettre en œuvre une véritable stratégie de valorisation environnementale, mobiliser ressources et acteurs

La démarche de valorisation environnementale est traduite dans le PLU. Exemples : certaines essences sont interdites dans les haies qui bordent les propriétés, la pente des toits, les types de volets, la nature des clôtures, doivent respecter les caractéristiques identitaires du territoire.

Elle est traduite dans le PLUI. Le petit patrimoine bâti a été inventorié et annexé à ce document d'urbanisme. Par voie de conséquence, toute intervention pour son entretien ou sa rénovation sera soumise à autorisation.

Les rénovations du bâti communal sont précédées d'une étude énergétique. Son but est d'appréhender au mieux les besoins du bâtiment, lieu des travaux, et les moyens à mettre en œuvre pour optimiser le chauffage.

Une place prépondérante a été laissée aux sources d'énergies locales et renouvelables avec l'extension du réseau de chaleur de la chaudière bois.

Les ressources locales sont valorisées : mobilier urbain en bois et fabriqué localement.

La commune récompense depuis de nombreuses années les efforts des Quarréens en organisant un concours annuel doté de récompenses pour les maisons, commerces et gîtes fleuris. C'est une reconnaissance pour tous les jardiniers amateurs qui, par le fruit de leur passion contribuent à rendre la commune plus accueillante et plus agréable à vivre. Un règlement organise les opérations. Chaque année, de quinze à vingt participants sont visités. Les résultats du jury sont communiqués aux services départementaux avec photos. Ceux-ci sélectionnent les plus belles réalisations et attribuent des récompenses. Au-delà de la reconnaissance individuelle, c'est le travail des Quarréens pour la promotion et l'attractivité touristique du département de l'Yonne qui est reconnu.

La mise en place de ce concours a permis à la commune de concourir elle-même au niveau départemental dans la catégorie villes fleuries de 500 à 1000 habitants.

Troisième, puis seconde dans sa catégorie, c'est donc tout naturellement qu'elle a été encouragée et soutenue par le département dans sa démarche de labellisation nationale.

Embellissement des espaces publics par des végétaux, entretien et mise en valeur de la trame pérenne par les services techniques, choix et mise en place de la trame saisonnière en collaboration avec la brigade de Petites Mains Vertes. De nouvelles plantations pérennes qui privilégient les essences locales ou adaptées aux spécificités du territoire est proposée au conseil municipal par la commission patrimoine. (Voir programme 2020/2021 ci-dessous). Le Parc Municipal avec ses arbres centenaires retient l'attention des élus. Une expertise est réalisée tous les 2 ans, laquelle expertise peut être suivie de travaux.

La commune conduit ses espaces verts dans le respect de la biodiversité. Elle n'utilise plus d'intrants phytosanitaires. Les déchets verts sont transformés en compost ou déchiquetés pour une valorisation adaptée et respectueuse de l'environnement.

Le patrimoine végétal, arbres en Forêt au Duc, arbres du Parc municipal, haies du bocage, est régulièrement mis en avant dans la communication. Il fait l'objet d'attention particulière de la part d'associations locales de mémoire ou de de protection.

Ces points principaux ont été exposés et argumentés dans le dossier présenté par la commune. Ils ont été illustrés de photographies et vérifiés par le jury. Le cahier des charges étant respecté, la labellisation « Villes et Villages Fleuris » a été accordée pour 5 années avec une 1 fleur. Des marges de progrès existent. Certaines villes arborent jusqu'à 4 fleurs (3 pour Avallon et 2 pour Sauvigny le Bois).

Le label « Villes et Villages Fleuris, label qualité de vie » annoncé aux entrées du bourg par une signalétique spécifique délivre un sincère message d'accueil.

Le réseau national des Villes et Villages fleuris, créé en 1959, assure la promotion des communes labellisées en optimisant une image favorable à l'attractivité économique, résidentielle, et touristique.

Enfin, un aménagement paysager harmonieux et bien fleuri apporte de la bonne humeur à tous. Il procure de l'envie et pousse les conducteurs à ralentir.

Merci aux bénévoles qui aident et soutiennent les élus et les employés municipaux dans leurs démarches d'embellissement de la commune.

Merci à toutes celles et tous ceux qui adhèrent individuellement ou collectivement à la démarche.

Concours communal des maisons, commerces et gîtes fleuris : mode d'emploi.

S'inscrire au secrétariat de la Mairie et par la même accepter le règlement voté par le conseil municipal.

Le jury composé de 5 élus et bénévoles, dont un photographe, opère en juin depuis l'espace public. Sont notées la qualité des végétaux utilisés, la diversité des espèces avec une attention particulière pour les vivaces et les arbustes, la qualité et l'entretien des plantes, l'harmonie des couleurs et des volumes, la qualité de l'environnement.

Remise des prix en janvier (diplôme, composition florale et récompense financière). La cérémonie organisée à cette occasion permet de remercier également les nombreux et assidus bénévoles qui prennent en charge les décorations de Noël dans le bourg.

Le livret réalisé par notre photographe est très attendu et est consultable en mairie.

Soyez nombreux à participer en 2021 !

Plantations Pérennes : programme 2020/2021

- Parc Municipal : Ajout de 1 érable pourpre, 1 cerisier à fleurs Kanzan, 1 copalme d'Amérique, remplacement de 1 merisier

- Cimetière : ajout d'une rangée de 30 rosiers buissons aux abords du jardin du souvenir et ajout de 3 Prunus et 4 haies de charmilles entre le parking et la route de Mennemois.

- Cour des Ecoles : remplacement d'un tilleul.



Arbres remarquables

Les arbres remarquables de la forêt au Duc sont malheureusement rares puisque la forêt a été décimée lors du flottage du bois pour chauffer Paris entre le XVIe et le XIXe siècle. Il reste quelques gros chênes non loin du rond-point de Foncis dont l'âge peut être estimé entre 250 à 300 ans. Malheureusement, ils sont bien malades et les sécheresses à répétition n'arrangent rien. Espérons que la nature reprenne le dessus et leur laisse encore de nombreuses années.

Il y a aussi quelques gros hêtres non loin de la maison forestière du gué des étangs à partir desquels ont été tournés un film l'été dernier.



QUOI DE NEUF ?

LA FIBRE ARRIVE À QUARRÉ

La fibre optique, c'est quoi ?

La fibre optique est un mince fil de verre enrobé par une gaine en plastique transportant des données informatiques à la vitesse de la lumière. Elle permet ainsi d'offrir des débits beaucoup plus importants que l'ADSL utilisée actuellement. La transmission et la réception des données est quasi instantanée.



Déploiement sur la commune, quand et comment ?

Le département de l'Yonne pilote le déploiement de la fibre. Il a confié la gestion de ce service public dont il a la responsabilité à l'opérateur Altitude Infra. Celui-ci, via la société de projet dédiée Yconik, assure la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation de ce réseau. Elle intervient sur notre commune pour un accès effectif prévu en 2022.

Le réseau FTTH partira d'un nœud de raccordement optique (NRO), local technique à construire dans le parc municipal près du central téléphonique. Une convention d'occupation du domaine publique a été signée. De ce local, se trouveront les infrastructures permettant le lien entre le réseau local et le réseau national optique. La fibre sera apportée jusqu'à une armoire dénommée sous répartiteur optique (SRO), puis des points de branchements optiques (PBO) seront positionnés près des locaux à desservir, en façade, en aérien ou en souterrain. Chaque PBO pourra desservir 5 à 6 foyers dans un rayon de 100 mètres. Pour quantifier les besoins, une reconnaissance visuelle a été opérée sur le terrain par des techniciens. Pour affiner les besoins, voire les anticiper, la mairie a communiqué l'adresse des immeubles collectifs et le nombre de logements identifiés, l'adresse des entreprises dont les besoins peuvent être supérieurs à ceux des particuliers, l'adresse des terrains constructibles et des projets connus (exemple : les antennes-relais). Enfin la fibre arrivera dans les locaux ou les habitations via des PTO (point de terminaison optique). Il faudra demander l'installation du PTO, boîtier situé en intérieur et près d'une prise électrique. L'information sur la possibilité de souscription sera communiquée régulièrement en fonction de l'avancement du déploiement du réseau. Le boîtier est installé par le fournisseur d'accès à internet choisi par l'utilisateur. Le coût de l'opération est à la charge de l'abonné. Pas d'obligation de demander un PTO si un PBO est opérationnel près de chez soi mais attention à la saturation toujours possible des PBO.

L'abonnement à la fibre remplacera l'abonnement à internet.

Un projet attendu pour beaucoup et dont vous serez régulièrement informés de l'avancée.

QUOI DE NEUF ?

ANTENNES RELAIS : VERS LA FIN DES ZONES BLANCHES

Quarré a demandé à être officiellement reconnu « zone blanche » en matière de téléphonie mobile. Des tests ont été réalisés. Leurs résultats ont permis d'inscrire la commune dans le programme « New Deal » (*Nouvelle Donne en français*) lancé par l'Etat pour répondre de manière ciblée et adaptée aux attentes des citoyens et des territoires en matière de connectivité mobile.

Pour l'Etat, le principe consiste à définir des points d'intérêts sur la carte communale où le téléphone doit passer de façon très satisfaisante (100% des barres). Pour ce faire sont retenus des critères de densité de population, d'activité économique, etc... Il choisit les opérateurs. Charge à eux d'implanter une antenne-relais à l'endroit stratégique qui permettra de répondre aux objectifs.

Free et Bouygues Telecom interviennent sur Quarré.

Au printemps dernier, leurs représentants ont rencontré les élus pour présenter le projet. Ensemble, ils sont allés sur le terrain pour cibler les terrains susceptibles d'accueillir les antennes.

Concrètement Free installera 2 antennes. La première sur le site de la caserne des pompiers à Villiers les Potots et la seconde derrière les terrains de tennis au lieu-dit « les Faclats ». Bouygues posera lui aussi 2 antennes, une aux Guichards et une à Bousson le Haut. Le programme New Deal impose aux opérateurs d'ouvrir leur antenne à tous les opérateurs (Bouygues, Orange, Free et SFR).

Un dossier d'information Mairie (DIM) rédigé par Free a été proposé à la consultation des habitants. Vous êtes nombreux à être venus en prendre connaissance. Bouygues proposera prochainement un dossier identique. Des drones ont survolé les zones. L'objectif était de dresser la carte de diffusion des antennes aussi bien en termes d'étendue qu'en termes de qualité. Nous n'avons pas encore connaissance des cartes. La résorption des zones blanches passe aussi par un maillage du grand territoire. Des antennes sont prévues sur la commune de St Léger Vauban. Elles compléteront ainsi celles de Quarré pour desservir le plus grand nombre.

Free annonce un début de travaux deuxième quinzaine de janvier 2021.

En termes budgétaires, pas de dépenses pour de la commune, des recettes attendues avec la location du terrain communal des Faclats.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de la commune ou renseignez-vous en Mairie.

QUOI DE NEUF ?

UNE PSYCHOLOGUE À QUARRÉ

Armelle Bedossa, psychologue clinicienne, s'installe en libéral à Quarré-les-Tombes. Elle consulte sur rendez-vous, les mercredis, à partir du 6 janvier 2021, au deuxième étage de la mairie.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez la joindre au : 06.73.79.02.99

QUOI DE NEUF ?

À LA BIBLIOTHÈQUE L'HUIS AUX LIVRES



La Bibliothèque municipale L'Huis aux livres est heureuse de vous souhaiter une bonne année 2021 et fera tout son possible pour y contribuer, en vous proposant, à vous et à vos enfants, des lectures riches et variées.

Pour le moment, nos activités sont malheureusement au ralenti. Nous continuons à recevoir les lecteurs le samedi après midi de 14 h30 à 17 h, dans le respect le plus strict des consignes sanitaires. Il ne nous sera pas possible d'assurer cette année la nouvelle édition de la Nuit de la lecture, qui se déroule traditionnellement en janvier, et qui avait attiré l'année dernière plus de trente personnes, autour de textes et de chansons de Boris Vian. Nous espérons qu'il nous sera possible d'organiser en mars Le printemps des poètes, et de reprendre le plus rapidement possible toutes nos activités régulières : trois permanences hebdomadaires, collaboration avec l'école, cercle de lectures...

Nous continuons à enrichir la Bibliothèque par des acquisitions régulières ; vous pourrez y trouver très bientôt une grande partie des prix littéraires attribués récemment, et d'autres nouveautés.

Vous pouvez désormais nous contacter par téléphone, au 03 86 33 91 27

Vous pouvez aussi contacter Nicole ou Martine par mail : bibliothequedequarre@orange.fr

L'équipe des bénévoles

QUOI DE NEUF ?

DES TRAVAUX AU CROISÉ

Vous avez peut-être pu le constater. Des travaux ont lieu actuellement au croisement de la Rue du Champs de l'étang et du chemin du Croisé. Ces travaux ont pour objectif l'extension du réseau d'assainissement et du réseau électrique pour les parcelles constructibles.



MÉMOIRES VIVANTES

ZOOM SUR UNE ASSOCIATION

Créée par quelques amis en avril 2002, l'association « Mémoires Vivantes » s'est vite développée et compte maintenant près de 200 adhérents.

Ses activités tournent autour du patrimoine et de l'histoire de la région de Quarré-les-Tombes.

L'association perpétue et transmet le savoir faire traditionnel grâce, notamment, aux actions de piéçage des haies qui ont lieu chaque année.

Elle sauvegarde et met en valeur le patrimoine rural. Par exemple, la remise en état du lavoir des Guichards en 2020 est la dernière des nombreuses restaurations effectuée par les membres de « Mémoires Vivantes ».



Les adhérents de l'association effectuent beaucoup de recherches historiques qui paraissent dans le très intéressant bulletin trimestriel.

La section généalogie fonctionne aussi très intensivement en répondant aux demandes de recherches venues de parfois très loin.

« Mémoires Vivantes » organise plusieurs fois par an des activités culturelles (conférences, veillées, expositions, randonnées patrimoniales, visites...) qui animent la vie Morvandelle.

L'association édite ou réédite des livres relatifs à l'histoire locale. Ainsi, « Le Capitaine Joachim » vient de paraître et « Madeleine Daurencin », le roman le plus connu de l'écrivain Quarréen Marcel Garnier, va bientôt ressortir.

En ce début d'année 2021, rejoignez-nous vite en adhérent à « Mémoires Vivantes » pour la somme modique de 15 Euros.

Nos coordonnées :

« Mémoires Vivantes »

Mairie

89630 Saint-Germain-des-Champs

Tel : 07 78 46 33 84

Mail : mpautet@aol.com

HOMMAGE

LA DOYENNE DE QUARRÉ NOUS A QUITTÉS

Avec Raymonde Bussy, Quarré perd beaucoup de sa mémoire.

De nombreux habitants se réjouissaient à la perspective de fêter ses 100 ans. Mais Raymonde Bussy est partie quelques jours avant ce grand jour.



Raymonde est née à Quarré le 22 décembre 1920 à Quarré dans la maison de ses parents Gaston et Jeanne Millot.

Le même jour, à quelques sabotées de là, naissait Raymond Bussy, probablement un de ces hasards qui font si bien les choses puisque quelques années plus tard, Raymond épousa Raymonde.

Ce fut le commencement d'une longue vie d'agriculteurs.

Des enfants, Raymonde en a eu 2, Jean-François et Brigitte et élevé bien d'autres. Ces enfants de l'assistance elle les a accueillis avec cet immense sens de l'hospitalité et cette sollicitude maternelle qui la caractérisaient.

Elle aimait lire et fréquentait assidûment la bibliothèque. Elle aimait voyager, écouter de la musique, évoquer le bon vieux temps tout en se tenant très au courant de l'actualité.

Elle était aussi la mémoire du village.

C'est sans doute pour sa bienveillance, son grand sourire, son grand cœur que nous aurions tant voulu prolonger cette belle longévité.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

AMAND DUCROT Lucie , le 10 novembre 2020

DÉCÈS

BUSSY Raymonde, le 12 décembre 2020

VINTER Jean, le 20 novembre 2020

INHUMATIONS AU CIMETIÈRE DE QUARRÉ-LES-TOMBES

DONDAINE Bernard, 28 décembre 2020

DONDAINE Danielle, 17 décembre 2020

HUGUET Christiane et Georges, le 24 octobre 2020

MOTA Janine, le 09 octobre 2020

LES RENDEZ-VOUS

DES ASSOCIATIONS

ADAVIRS - FRANCE VICTIMES 89



L'ADAVIRS, association qui aide les personnes victimes d'infractions pénales et qui cherchent une écoute, une orientation, tient une permanence à la mairie de Quarré-les-Tombes chaque 4^e mercredi du mois de 14h00 à 17h00.

LUDO QUARRÉ



LudoQuarré

des jeux pour tous



L'association LudoQuarré organise un vendredi par mois une soirée jeux de société, de 18h à 21H.

Les conditions sanitaires nous obligent à les suspendre jusqu'à nouvel ordre.

Si vous souhaitez être informé de la reprise de nos activités, inscrivez vous sur ludoquarre@gmail.com et retrouvez nous sur la page Facebook de l'association : LudoQuarré.

VÉLO MASSIF MORVAN

Dimanche 20 Juin

les « Crêtes de Quarré »

Dimanche 17 Octobre

les « Frimas de Quarré »

Samedi 18 Décembre

le « Trailoduc »

LES AMIS DE LA FORÊT AU DUC



Vous aimez la Forêt au Duc ? Vous souhaitez préserver son peuplement de feuillus et plus le chêne emblématique de la commune ? Vous pouvez adhérer à l'association en contactant Patrick Truchot au 06-08-90-48-47 ou par mail patrick_truchot@hotmail.com